

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **117 (1991)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

COGAR: Conférence des groupes des architectes romands

En 1988, un certain nombre d'éléments – tels que l'ouverture de la SIA à divers domaines, les prises de position de la SIA vis-à-vis des préoccupations des architectes, une réflexion globale sur l'identité de la SIA et l'efficacité de ses structures – ont amené au lancement d'un questionnaire auprès des membres architectes SIA romands.

Les résultats de ce questionnaire ont démontré la nécessité d'une information réciproque et d'une certaine coordination entre les GA romands. Après plusieurs rencontres informelles, la Conférence des groupes des architectes romands (COGAR) a été instituée au printemps 1990.

Rapport d'activités 1990

Depuis sa constitution, la COGAR a tenu 8 séances en 1990, séances qui ont permis tout d'abord d'en établir les statuts provisoires, de fixer les objectifs à atteindre et d'organiser le comité de la COGAR (2 ou 3 représentants par GA):

- GA-Fribourg: Guido Ponso, Peter Gamboni, Dominique Rosset
- GA-Genève: Patrick Devanthéry, Mircea Lupu
- GA-Jura: Jean-Claude Chevillat, Laurent Theurillat
- GA-Neuchâtel: Denis Clerc, Laurent Geninasca, Pierre-Henri Schmutz
- GA-Valais: Pascal Varone, Grégoire Andenmatten, Jean-Paul Chabbey
- GA-SVIA: Laurent Faessler, Gilbert Favre, Nicolas Joye.

Pour 1990 et 1991 la présidence est assumée par Nicolas Joye et la vice-présidence par Laurent Faessler.

Les statuts sont provisoires étant donné que le statut de la COGAR à l'intérieur de la SIA n'est pas encore défini. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Comité central de la SIA ou une délégation de ce comité. Ces entretiens ont permis d'ouvrir le dialogue sur divers points.

Objectifs de la COGAR

1. Assurer l'autonomie des différents groupes professionnels au sein de la SIA:
 - architectes
 - ingénieurs
 - ingénieurs de l'industrie.
2. Garantir la défense des praticiens indépendants au sein de la SIA et leur permettre une plus grande représentativité dans les différentes commissions. Assurer le contact avec UNITAS.
3. Se donner les moyens de faire respecter la déontologie des architectes:
 - recrutement plus sélectif
 - respect et application du code d'honneur et des règlements.
4. Améliorer la transparence et la rapidité dans la diffusion des informations dans

le cadre de la SIA, ainsi que le dialogue entre les diverses instances.

5. Promouvoir l'information et la publicité qualitatives de la profession d'architecte.
6. Encourager la formation et assurer le dialogue avec l'EPFL.
7. Rechercher une coordination entre les différentes associations qui défendent la qualité de l'exercice de la profession.
8. Orienter la production des normes et des règlements dans le sens de guides et non d'obstacles absolus. Etablir un règlement de construction «modèle» à l'usage des communes.

Statuts de la COGAR

1. Le groupe actuel des GA romands décide de se constituer formellement sous l'appellation «Conférence des groupes des architectes romands (COGAR)».
2. Est membre par définition chaque membre des GA romands.
3. Un comité de 1 à 3 membres par section s'organise lui-même.
4. La présidence de ce comité est assurée pour deux ans.
5. Le président ou son représentant est l'interlocuteur du Comité central.
6. Un membre architecte du Comité central est membre de ce comité; il est désigné par le Comité central.
7. Un poste de secrétariat à temps partiel est affecté à ce groupe.
8. Pour le reste, le groupe s'organise comme il l'entend.

Nominations

Des nominations de nouveaux membres ont été faites dans diverses commissions SIA sur proposition de la COGAR:

- Commission centrale des normes: Hans Gutscher (SVIA)
- Commission centrale des règlements: Peter Schweizer (VS)
- Commission de formation des dessinateurs: Alain Matthey (SVIA)
- UNITAS: Charles A. Stauffer (NE).

La COGAR a également appuyé la candidature de Sigfrido Lezzi à la rédaction de *Ingénieurs et architectes suisses*.

Article 10 du règlement SIA 102

Intervention de la COGAR auprès du CC pour une clarification de l'interprétation anarchique de l'article 10 du règlement 102 «Mandat d'étude confié à plusieurs architectes», cela sur la base d'un commentaire établi par une commission ad hoc SVIA. Une commission aurait été nommée à cet effet et serait prête à transmettre ses conclusions au CC.

Groupes professionnels

Intervention de la COGAR auprès du CC et en assemblée des délégués pour faire reporter la décision relative à la revalorisation des groupes spécialisés. Suite à cette intervention, un vote de l'AD a confirmé le

report de cette importante décision à une assemblée ultérieure.

Le CC propose de développer l'importance des groupes spécialisés en leur donnant plus de voix à l'AD; il imagine également de susciter par ce dispositif la création de nouveaux groupes spécialisés et y voit naturellement la possibilité d'y situer la COGAR.

Or nous ne tenons pas à créer un «club» au sein de la SIA. La COGAR situe sa position dans le droit fil des résultats du questionnaire 88 aux architectes romands, qui souhaitaient la mise en place d'organes représentatifs des architectes et ayant pouvoir de décision aux niveaux:

- local (195 oui / 47 non)
- régional (158 oui / 80 non)
- national (158 oui / 75 non).

Cela implique une adhésion de plein droit et automatique de chaque architecte SIA à un groupe professionnel.

La COGAR tente actuellement de convaincre le CC d'ouvrir largement le débat au sein de la SIA sur ces différents modèles possibles.

UNITAS

Intervention de la COGAR pour attirer l'attention du CC sur le risque de dérapage de UNITAS.

Acceptée en assemblée des délégués de la SIA en 1989, UNITAS s'est fixé pour objectifs:

- de donner aux architectes et aux ingénieurs de profession libérale une position plus forte aux yeux de l'opinion publique;
- d'amener les architectes et ingénieurs... à témoigner... d'une cohésion plus forte...;
- de devenir un interlocuteur largement accepté par les maîtres d'ouvrage privés ou publics...;
- de mettre en place un instrument propre à donner aux architectes et ingénieurs de profession libérale l'assurance que leurs intérêts seront défendus de façon convenable et durable.

Or le comité de direction du groupe UNITAS réaffirme le but d'UNITAS dans sa première séance de la façon suivante (traduction): «Il s'agit d'adapter l'offre des bureaux de planification moyens aux exigences du marché actuel; d'adapter également la formation de ses membres aux besoins actuels dans le domaine du management en particulier.»

Il décide aussi de travailler en collaboration avec le Groupe spécialisé GMC (Groupe de management de la construction), dont le président, M. Knoblauch, est aussi vice-président de la SA Conrad Zschokke. Ce comité décide en première mesure d'établir une liste régionale des bureaux d'études «présentée de manière attractive avec pictogrammes».

D'autres interventions dans le cadre de la SIA tendent actuellement à réactiver les activités d'UNITAS dans le sens premier qui avait été fixé, c'est-à-dire la défense des intérêts des architectes et des ingénieurs de profession libérale.

Programme 1991

Quant au programme 1991, on peut citer les points suivants :

- organisation de visites architecturales sur le plan romand, en particulier pour les manifestations du 700^e à Neuchâtel, sur le thème de l'architecture ;
- information et débats sur les différents modèles de restructuration de la SIA, groupes professionnels ou spécialisés ;
- participation à la mise sur pied d'actions tendant à une meilleure défense de la profession, en collaboration avec UNITAS ;
- prolongement des interventions faites sur l'article 10 du règlement 102, conséquences sur le plan romand ;
- propositions concernant une meilleure répartition géographique et linguistique des commissions SIA.

*Nicolas Joye,
président COGAR*

L'emploi de l'informatique dans le domaine de la construction

La SIA à COMPUTER '91

L'enquête annuelle de la SIA sur l'emploi de l'informatique dans le domaine de la construction a montré qu'un nombre croissant de bureaux d'études utilisent l'informatique. Les prévisions peu optimistes sur l'évolution du secteur économique de la construction soulèvent cependant la question de savoir s'il est toujours aussi judicieux de miser sur l'informatisation. L'introduction et l'utilisation accrue de l'informatique entraînent, aujourd'hui encore, de grandes dépenses et impliquent par conséquent un certain risque. Mais les temps de fléchissement de la conjoncture favorisent aussi la réflexion sur les nouvelles possibilités et les nouvelles chances. La mise en application de technologies sophistiquées demande à tous ceux qui y apportent leur concours de grands efforts, beaucoup de patience et de persévérance. Les périodes de surcroît de travail, qui contraignent à agir sous la pression du temps, peuvent avoir une influence négative sur la réorganisation et, notamment, aussi sur les collaborateurs qui en sont concernés.

De ces points de vue-là, il importe donc de se procurer très tôt les informations adéquates. Des foires spécialisées offrent une excellente occasion de se renseigner en détail sur les dernières nouveautés lancées dans un domaine spécifique. A COMPUTER '91, le secteur « Informatique et construction », où sont réunis les plus importants fournisseurs de matériels et de logiciels, permettra aux visiteurs d'obtenir des informations professionnelles de première main.

Au stand commun CRB/SIA, les intéressés pourront s'informer des travaux entrepris par la SIA sur le plan de l'informatique et seront invités à apporter leurs propres suggestions à ce sujet. La SIA y présentera également ses publications consacrées à l'informatique dans le domaine de la construction et destinées à simplifier l'évaluation et l'introduction de solutions informatiques. Etant régulièrement mises à jour, ces publications sont toujours à la pointe du développement :

- D 503 Catalogue du logiciel
- D 504 Catalogue des systèmes CAO
- D 505 Tableau de référence pour les tests des interfaces CAO
- D 510 Les coûts de projets de construction à l'informatique.

La communication est la clé d'une mise en application efficace et intégrale de l'informatique dans le domaine de la construction. Avec la recommandation 451 et les tests des interfaces CAO, la SIA y apporte une contribution essentielle.

La journée d'étude SIA, qui aura lieu cette année au Palais de Beaulieu, le mercredi 24 avril, est placée sous le thème « Le réseau de télécommunication des bâtisseurs - communication efficace grâce à l'informatique ». Avec cette rencontre traditionnelle, la SIA souligne sa volonté d'assumer sa part de responsabilité dans l'informatisation du secteur de la construction.

Ch. Gehr, SIA Zurich

Concours pour le Centre culturel de Lucerne

Les architectes se défendent

La SIA a déposé le 19 mars auprès du juge civil une plainte pour violation de contrat contre la commune de Lucerne, représentée par le Conseil municipal de cette ville. La SIA estime que le Conseil municipal a violé le contrat passé avec les architectes dans le cadre du concours mentionné ci-dessus. Cette instance a ignoré la décision prise sans ambiguïté par le jury du concours ; elle a de plus omis de verser aux participants classés aux premiers rangs le montant du dédommagement convenu pour un tel cas.

Nul n'ignore que le jury avait recommandé d'attribuer aux auteurs des trois projets les mieux classés un mandat d'étude les invitant à remanier leurs propositions. Cependant, le Conseil municipal a attribué directement le mandat de retravailler la solution proposée à l'auteur du projet classé au troisième rang, en faisant fi de la décision dont il est question ici.

Les autres architectes et la SIA considèrent ce procédé comme une violation incontestable de contrat, ce qu'ils ne peuvent accepter ni dans l'intérêt, ni dans l'esprit des concours.

*W. Fischer
Secrétariat général SIA
Service juridique*

Club des femmes ingénieurs

La SIA, en collaboration avec le groupe « Ingénieurs et avenir », a lancé le projet de création d'un *club des femmes ingénieurs*.

La première rencontre des femmes intéressées à cette initiative est fixée au *mardi 16 avril 1991 à 18 heures*, au restaurant Da Cesare, Zurlindenstrasse 21, à Zurich. Les personnes concernées sont cordialement invitées à participer à cette séance constitutive, qui sera suivie d'un repas en commun. *Inscriptions* : secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 70 (M^{me} Hubschmid), fax 01/201 63 35.

Le coin de la rédaction

Point final

Graffitis

Naguère, les graffitis « ornant » le métro de New York nous horrifiaient. Comme tous les phénomènes américains, celui-là a gagné même notre pays si propre (caractéristique devenue motif de honte pour les uns, reste de fierté pour certains) à la faveur de Mai 68 et du vil prix des bombes aérosol de peinture.

Si cette activité compte ses artistes, force est d'admettre qu'ils ne sont proportionnellement pas plus nombreux que dans d'autres domaines.

Les sprayeurs ont deux excuses : d'une part la multiplication des murs et façades aveugles en béton brut, qui constituent autant d'invitations à combler les lacunes dans la créativité de leurs concepteurs ou maîtres d'ouvrage, d'autre part l'envahissement de notre environnement urbain par des publicités qui se distinguent par leurs dimensions, faute de pouvoir le faire par leur bon goût. L'irritation - que je partage - et la répression que suscite la plupart des graffitis devraient se manifester avec la même véhémence à l'égard des affiches bêtes et laides qui se multiplient dans nos villes et villages (ce qu'il faut pour faire disparaître un tableau d'affichage défigurant une fontaine de village ancienne restaurée à grands frais...).

Hélas ! la technique moderne, donnant des armes efficaces aux vandales de tout poil, permet aux moins doués d'entre eux, qu'ils soient inspirés par la bêtise ou la pure méchanceté, de ruiner en une nuit l'image des objets ou des ouvrages les plus utiles. C'est ainsi, par exemple, que les employés du S-Bahn de Munich ont retrouvé un matin une rame de trois voitures entièrement recouverte de peinture - un exploit rendu possible par les aérosols. Quelque 100 000 francs de frais de remise en état d'un côté, une trentaine de francs de peinture et deux ou trois heures de l'autre : il faut avouer qu'il n'est pas onéreux de coûter très cher à la collectivité, qui serait en droit d'exiger une taxe sur les bombes de peinture comme contribution à la réparation des dommages. Les responsables du Métro Ouest de Lausanne ont de quoi y réfléchir ; le dépôt d'Ecublens a déjà connu les faveurs des sprayeurs avant que la première motrice (qui ne perd probablement rien pour attendre...) y ait pénétré.

La remise en état du matériel roulant des transports publics coûte fort cher ; il en est de même de la surveillance, qui recourt à des moyens techniques perfectionnés, et de la prévention : le prix des sièges résistants aux lames les plus acérées et aux brûlures de cigarettes équipant le Métro Ouest reflète les investissements de leur constructeur, une entreprise française à qui le comportement des usagers de la banlieue parisienne a fourni l'occasion d'accumuler une vaste expérience.

On doit en outre se demander si une plus grande attention - assortie des investissements correspondants - accordée à un visage avenant de l'environnement urbain ne serait pas un facteur propre à décourager quelque peu les vandales.

Jean-Pierre Weibel